

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ PAUL VERLAINE - METZ

LICENCE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2006 relatif aux habilitations de l'Université Paul Verlaine - Metz à délivrer les diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme CECILE ETIENNE, née le 6 décembre 1985 à VERDUN (055), en vue de son inscription à la Licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE SCIENCES HUMAINES, ARTS ET CULTURE**, Mention **ARTS PLASTIQUES**,
mention passable

est délivré à **Mme CECILE ETIENNE**

au titre de l'année universitaire 2005-2006

et confère le **grade de Licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Nancy, le 05 SEP. 2007

Le titulaire



N° METZ 5135737
/2007200500844



R. LIOGER



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Michel LEROY